



TRAVAILLER DANS LES ESPACES CONFINÉS

PUBLIC CIBLE

Conseillers en prévention, membres de la ligne hiérarchique, travailleurs.

OBJECTIF

Il n'existe pas de législation claire portant sur l'accès aux espaces confinés. Ceux-ci constituent néanmoins un ensemble des risques majeurs présents en entreprise (noyade, électrocution, bruit, asphyxie, explosion,...).

À l'issue de cette formation, le participant disposera des informations relatives aux espaces confinés et des mesures à prendre pour y accéder.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis exigé pour cette formation.

CONTENU

- Définitions et notions de base.
- Accidents.
- Risques.
- Réglementation et recommandations.
- Mesures de prévention.
- Mise en situation.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation théorique et pratique.

DURÉE ET HORAIRE

1 jour | De 9h00 à 16h00.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Il n'y a pas de test des connaissances prévu pour cette formation (quiz).

ATTESTATION ET/OU CERTIFICAT

Attestation de participation.

PARTICIPANTS

15 personnes.

LANGUE(S)

En français ou néerlandais.

LIEU(X)

Notre centre de formation : Drogenbos | Sur site du client.

INFORMATIONS COMMERCIALES

FORMULE(S)

Formation en centre : repas, boissons chaudes et eau compris.

Formation en clientèle : repas, boissons chaudes et eau non compris.

PRIX

Sur demande.

AIDES AU FINANCEMENT


La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques-Formation de la Région Wallonne.

AUTRES FORMATIONS INTÉRESSANTES


AVEZ-VOUS BESOIN DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ ?

PLUS D'INFOS ? CONTACTEZ-NOUS

 info@cresept.be

 www.cresept.be

 02 376 94 74

 Avenue Wolfgang Amadeus Mozartlaan 4 - 1620 Drogenbos

